

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021 / 2024



**AGESSS**

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

## PRÉAMBULE

L'AGESSS a toujours eu le souci de bien définir ses enjeux, ses orientations stratégiques pour aussi déterminer de façon juste et pertinente ses objectifs et ses actions envisagées.

Durant la période couverte par la planification stratégique 2017-2021, il y a eu la signature de plusieurs ententes avec le MSSS et le SCT, dont celle touchant l'utilisation d'une enveloppe budgétaire de 3,5 % de la masse salariale pour régler des problématiques sectorielles. Cette dernière a permis la mise en place d'une nouvelle structure salariale pour les gestionnaires, rétroactive au 20 décembre 2016 et au 1<sup>er</sup> avril 2019. L'AGESSS a aussi poursuivi ses efforts en s'impliquant activement dans la refonte réglementaire, et ce, dans le but de bonifier les conditions de travail de ses membres.

Malgré ces ententes au sujet de certaines conditions de travail, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Le contexte dans lequel nous naviguons maintenant avec le MSSS et le SCT nous amène à développer des stratégies différentes. Malgré notre gain à la Cour supérieure en juillet 2017, l'AGESSS se retrouve encore, à l'automne 2020, devant l'obligation de dénoncer le non-respect du contrat de travail des gestionnaires par le MSSS. Les comportements observés démontrent et confirment le rapport de force inégale entre les membres de l'AGESSS et le MSSS dans la conduite de tout exercice de négociation avec le MSSS en tant qu'employeur.

Vu le contexte de la pandémie dans lequel nous nous retrouvons depuis plusieurs mois déjà et qui se poursuit, nous avons dû procéder différemment pour consulter nos membres, nos élus et la gouvernance de l'Association au sujet de la prochaine planification stratégique. Vous retrouverez au tableau à la page 3 la liste des différentes activités qui a eu lieu dans le cadre de cette démarche. La mission et la vision de l'Association sont demeurées les mêmes.

En terminant, cette démarche nous a permis de maintenir les trois grandes orientations suivantes pour la prochaine planification stratégique 2021-2024 : optimiser le recrutement de nouveaux membres et accroître la fidélisation des membres actuels, accroître l'influence de l'AGESSS auprès des acteurs concernés et bonifier les conditions de travail pour améliorer l'attractivité de la profession.

## Une démarche collaborative

Cette planification stratégique est le fruit d'une démarche basée sur :

- ⇒ Exercices structurés (hiver 2021) auprès de la table des présidents
- ⇒ Consultations (automne 2020 et hiver 2021) auprès du comité de direction et du personnel du siège social
- ⇒ Réflexion approfondie (automne 2020 et hiver 2021) avec le comité exécutif, le conseil d'administration et le comité de direction
- ⇒ Sondage concernant les enjeux (novembre 2020) auprès des membres
- ⇒ Données recueillies par le service des affaires juridiques et des relations de travail (en continu) auprès des membres et du siège social
- ⇒ Tournée de la conseillère à la formation, accueil et intégration (été et automne 2019) auprès des exécutifs des sections d'établissements

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

## MISSION

L'Association a pour mission de :

- Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres.
- Consulter et tenir informés les membres en tout temps.
- Influencer les acteurs en participant aux réflexions et débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux.
- Contribuer au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques en gestion.
- Valoriser l'excellence en gestion.

## VISION

Être le **PARTENAIRE INCONTOURNABLE** de tous les gestionnaires pour la reconnaissance de leur rôle et le respect des conditions de travail reliées à leur profession.

## VALEURS

Six valeurs guident l'Association dans ses décisions et ses actions :

1. Respect : sentiment qui porte à traiter quelqu'un ou quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte.
2. Justice : qualité morale qui consiste à être juste, à respecter les droits d'autrui.
3. Équité : notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun.
4. Professionnalisme : qualité d'une personne qui exerce une profession avec une grande compétence.
5. Démocratie : principe fondé sur l'égalité, la responsabilité et la liberté, qui accorde aux agents économiques le pouvoir réel d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent.
6. Accessibilité : ensemble des facteurs qui permettent à un usager ou un client d'accéder à un service.

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

## ENJEUX PRIORITAIRES

### Bonification des conditions de travail

#### Sous-enjeux

- ⇒ Bonifier les conditions de travail pour améliorer l'attractivité de la profession.
- ⇒ S'assurer que les gestionnaires auront une reconnaissance de leur travail associatif au sein des établissements.
- ⇒ S'assurer que les gestionnaires peuvent exercer leur droit d'association, et ce, sans pression des établissements.
- ⇒ Bonifier la connaissance des membres au sujet des dossiers collectifs représentés par le provincial.

### Membership

#### Sous-enjeux

- ⇒ S'adapter au nouveau vécu associatif des membres.
- ⇒ Poursuivre notre croissance organique.
- ⇒ Poursuivre la fidélisation de nos membres.

### Influence politique

#### Sous-enjeux

- ⇒ S'assurer que notre discours soit entendu et compris par le MSSS.
- ⇒ Développer des alliances avec d'autres groupes d'influence ayant des intérêts communs.
- ⇒ Poursuivre la valorisation du rôle de gestionnaire auprès des acteurs politiques et administratifs du MSSS.
- ⇒ Poursuivre la valorisation de rôle de gestionnaire dans l'opinion publique.

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### Orientation 1

Bonifier les conditions de travail pour améliorer l'attractivité de la profession.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ Faire connaître les conditions de travail auprès des membres et des élus.
- ⇒ Participer à l'exercice de refonte réglementaire.
- ⇒ Être l'instigateur de la mise en place d'un « mécanisme » de défense et de négociation des conditions de travail.
- ⇒ Agir en tant que leader quant à la mise en place d'une « mécanique » de collaboration en vue de l'harmonisation intersectorielle.

### Orientation 2

Optimiser le recrutement de nouveaux membres et accroître la fidélisation des membres actuels.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ Adapter l'offre de services :
  - aux besoins évolutifs des membres;
  - en lien avec les contextes organisationnels distincts vécus par les élus;
  - en regard de changements législatifs.
- ⇒ Promouvoir l'offre de services :
  - faire connaître les services individuels et collectifs.

### Orientation 3

Accroître l'influence de l'AGESSS auprès des acteurs concernés.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ Développer les mécanismes d'action qui maximiseront l'impact de l'Association.
- ⇒ Diversifier les alliances et les collaborations avec d'autres groupes d'influence qui partagent les mêmes intérêts.
- ⇒ Poursuivre la valorisation du rôle de l'AGESSS auprès des acteurs politiques et administratifs du MSSS.
- ⇒ Poursuivre la valorisation du rôle de gestionnaire dans l'opinion publique.